



N° 2944

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mars 2006.

## PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*visant à préciser le rôle du suppléant en cas d'incapacité  
ou d'indisponibilité temporaire d'un député,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. ÉDOUARD LANDRAIN

Député.

**Nota.** – Ce document n'a pas été publié.